



Congés et jour férié

Par **Annelise.dt**, le **19/06/2024** à **21:00**

Bonjour,

La RH nous a envoyé un document concernant les congés, dans lequel il est stipulé :
"Les règles dans la société : vous devez poser vos congés par séries de 6 jours. Si la semaine en question est composée d'un jour férié, vous devez décaler votre départ ou retour de congés pour respecter cette règle de 6 jours."

Est ce légal ?

Merci d'avance, bonne journée

Par **janus2fr**, le **20/06/2024** à **06:37**

Bonjour,

Comme c'est l'employeur qui décide des dates des congés payés, il les organise comme il le veut.

Par **hauntingfifty**, le **01/07/2024** à **04:41**

[quote]

La RH nous a envoyé un document concernant les congés, dans lequel il est stipulé :
"Les règles dans la société : vous devez poser vos congés par séries de 6 jours. Si la semaine en question est composée d'un jour férié, vous devez décaler votre départ ou retour de congés pour respecter cette règle de 6 jours."

Est ce légal ?

@ [doodle baseball](#)

[/quote]

Je pense que c'est tout à fait approprié. Puisque c'est l'employeur qui décide des jours de congés payés, il les organisera comme bon lui semble.